

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 12 décembre 2011**  
**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

Nombre de membres élus : 14

Nombre de membres en  
fonction : 13

Nombre de membres  
présents : 12

Nombre de membres absents  
excusés : 0

Nombre de membres absents  
non-excusés : 0

Nombre de membres ayant  
donné procuration : 1

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE ONZE, le DOUZE du mois de décembre à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 05 janvier 2011.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, DROUIN, WATRIN, MATELIC, MULLER, SERREDSZUM, VOLLE, HALTER, ARGUELLO, SCHWEIZER et PIERON.

Membre ayant donné procuration : M. CORRADI à M. MATELIC

Absent excusé : néant

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON, FELLY et Mme D'AMATO et Mlle LOUIS

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il demande ensuite l'autorisation de supprimer le point suivant à l'ordre du jour :

- 6.1 Détermination des tarifs applicables aux familles pour le multi-accueil d'Amnéville et la Halte garderie de Rombas

Il demande l'autorisation de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 7.1 Mise en place d'un dispositif d'aide aux équipements de développement durable – Détermination de critères pour les particuliers  
7.2 Elaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement – Attribution du marché

Le bureau communautaire, à l'unanimité, accepte que le point 6.1 soit supprimé de l'ordre du jour et que les points 7.1 et 7.2 y soient ajoutés.

## **1. DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **1.1 Présentation de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays Messin**

Mme Nicole HENNE, Directrice de l'ALEC, et Monsieur Jeremy MARK présente l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin, expliquant leur mission, leurs objectifs ainsi que les moyens dont ils disposent pour accompagner et guider les usagers vers un nouveau mode de consommation de l'énergie.

## **2. AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

### **2.1 DB 2011-104 – Travaux d'équipement « haut débit » - Versement d'un fond de concours à la commune de Bronvaux.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer, à la Commune de BRONVAUX, un fonds de concours de 50.000,00 € pour la réalisation des travaux d'équipement « haut débit » (mise en œuvre d'un « NRA zone d'ombre »).

### **3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### **3.1 DB 2011-105 – Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Bâtiment d'accueil d'entreprises – Location d'une cellule à la société WESTFALEN**

Le Bureau communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la location du local n°4 du Bâtiment d'accueil des entreprises implanté sur le Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine » à Rosselange à la Société « Westfalen-France » dont le siège social est situé à ROSSELANGE, Parc d'Activités « Belle-Fontaine »
- FIXE le montant du loyer à 4,54 €/m<sup>2</sup> HT soit 1 257,58 €HT par mois, le local concerné ayant une superficie de 277 m<sup>2</sup>,
- Et AUTORISE le Président à signer le bail à passer à cet effet avec la Société « Westfalen-France » ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

#### **3.2 DB 2011-106 – Parc d'activités communautaire « Champelle » - Hôtel d'entreprises – Location d'une cellule à la société ERI-EST**

Le Bureau communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la location du local n°4 de l'Hôtel d'entreprises implanté sur le Parc d'Activités Communautaire « CHAMPELLE » à Sainte Marie-Aux-Chênes à la SCI du Château, représentée par son gérant Monsieur PESCHELOCHE, dont le siège social est situé à SAULNY (57 240), 36, rue du Château,
- FIXE le montant du loyer à 5 €/m<sup>2</sup> HT soit 1 331,50 €HT par mois, le local concerné ayant une superficie de 266,30 m<sup>2</sup>,
- et AUTORISE le Président à signer le bail à passer à cet effet avec la SCI Château ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire

### **4. ENVIRONNEMENT**

#### **4.1 DB 2011-107 – Désignation d'un représentant à la commission locale de sites de l'agglomération de minerai de fer de Rombas et de la cimenterie de Rombas**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNER Monsieur Roger WATRIN, Vice Président chargé de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, comme représentant de la Communauté de Communes à la commission locale de suivi de sites de l'agglomération de minerai de fer de Rombas et de la cimenterie de Rombas.

### **5. LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

#### **5.1 DB 2011-108 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Versement de subventions.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement de la subvention dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour un montant de 464,00€ à Mme Gaétana RUSSELLO.

### **6. PETITE ENFANCE**

#### **6.1 Détermination des tarifs applicables aux familles pour le multi-accueil d'Amnéville et la Halte garderie de Rombas**

Point supprimé de l'ordre du jour

## **7. POINT AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR**

### **7.1 DB 2011-109 – Mise en place d'un dispositif d'aide aux équipements de développement durable – Détermination des critères pour les particuliers**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RETIENT les critères, énoncés ci-dessous, proposés par la commission « Développement Durable et Energies Nouvelles » pour la mise en œuvre des 4 types de travaux (concernent les travaux d'isolation et la récupération des eaux pluviales) :

#### **1. L'installation de récupérateurs externe d'eaux pluviales**

Bénéficiaires de l'aide : particuliers

Type de contenants :

- Collecteur externe norme CE avec système de raccordement aux descentes d'eau des habitations.
- La cuve doit avoir un volume minimal de 300 litres.

Critères complémentaires :

- Le collecteur ne doit pas être posé sur une façade donnant sur la rue, sauf si c'est un élément décoratif et qu'il s'intègre pleinement dans le paysage
- La subvention en peut être accordée qu'une seule fois par foyer.
- Nécessité d'une convention entre le particulier et la collectivité fixant les modalités

Subvention : 50 % du montant TTC avec un cout d'achat compris entre 100 et 250 €.

#### **2. L'installation de cuves enterrées de récupération d'eaux pluviales**

Bénéficiaires de l'aide : particuliers

Type de contenants :

- Collecteur enterré norme CE avec système de raccordement et d'évacuation (trop-plein), livraison et pose
- La cuve doit avoir un volume minimal de 2000 litres.

Critères complémentaires :

- Les travaux doivent être réalisés par une entreprise
- La subvention en peut être accordée qu'une seule fois par foyer.

Subvention forfaitaire en fonction du volume de la cuve :

- Pour une cuve de 2 000 litres = 500 €
- Pour une cuve de plus de 2 000 litres à moins de 4 000 litres = 550 €
- Pour une cuve de plus de 4 000 litres = 600 €

#### **3. Les travaux d'isolation des murs par l'extérieur**

Bénéficiaires : particuliers

Travaux concernés:

- pose du polystyrène ou d'un autre matériau isolant,
- installation de la structure métallique (rails) nécessaire à la pose de l'isolant,
- accessoires (colle...)

Critères complémentaires :

- Les travaux doivent être couplés à un ravalement de façade
- Les travaux doivent être réalisés par une entreprise
- Le bâtiment doit avoir plus de 25 ans
- Les travaux doivent permettre un gain énergétique significatif

Montant de la subvention : 20% du montant des travaux HT plafonné à

- 1 200 € pour les maisons individuelles et les copropriétés dont la superficie de la façade est inférieure à 250m<sup>2</sup>
- 2 400 € pour les copropriétés dont la superficie de la façade est comprise entre 250 et 500 m<sup>2</sup>
- 3 600 € pour les copropriétés dont la superficie de la façade est supérieure à 500 m<sup>2</sup>

Cette subvention peut être cumulée à la subvention ravalement de façades pour les bâtiments situés dans le périmètre d'éligibilité. Pour les constructions situées en dehors de ce périmètre, une bonification de 500 € du plafond de la subvention sera accordée.

#### 4. Les travaux d'isolation des combles perdus

Bénéficiaires : particuliers

Type de travaux : matériaux et main d'œuvre (pose)

Critères complémentaires:

- Les travaux doivent être réalisés par une entreprise
- Le bâtiment doit avoir plus de 25 ans
- Les travaux doivent permettre un gain énergétique significatif
- 

Montant de la subvention : 20% du montant des travaux HT plafonné à 500€

- et AUTORISE le Président à engager les démarches de recrutement d'un opérateur pour une mission de suivi-animation concernant :
- Les travaux d'isolation des murs par l'extérieur
  - Les travaux d'isolation des combles perdus.

### **7.2 DB 2011-110 – Elaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement – Attribution du marché**

Le Bureau Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer au bureau d'études SPC ACOUSTIQUE la mission d'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour un montant de 20 000 € HT soit 23 920 € TTC,
- et AUTORISE le Président à signer avec SPC ACOUSTIQUE le marché correspondant à cette offre et toutes les pièces à intervenir à cet effet.

### **8. INFORMATION ET COMMUNICATIONS**

- Tableau de bord d'activités au 31/10/2011
- Tableau de bord financier au 31/10/2011
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 30/09/2011
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/10/2011
- Tableau de bord « O.P.A.H. » au 31/10/2011
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/10/2011

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h50.

Rombas, le 20 décembre 2011  
Le Président,



Lionel Fournier